Santé Soins infirmiers à domicile

CHRSO et UNA main dans la main

« Ce n'est qu'une façon d'inscrire dans le marbre et de formaliser ce qui se fait depuis longtemps. » Philippe Merlaud, directeur du centre hospitalier de la région de Saint-Omer et Christiane Martel, présidente de l'Una (Assad), ont signé vendredi 13 février une convention de partenariat qui vise à améliorer la prise en charge de leurs patients communs. *« Et l'implantation de la CPTS dans nos locaux y a contribué »*, saluait Christiane Martel, tandis que le cosignataire acquiesçait. *« La CPTS fonctionne comme une passerelle entre l'hôpital et l'Assad »*, confirmait Philippe Merlaud.

L'Una de Saint-Omer et le CHRSO ont scellé leur collaboration en signant cette convention.

Coordination et information

L'Assad suit régulièrement près de 140 patients, personnes âgées ou atteintes de pathologies graves, à leur domicile. *« Nous sommes un service polyvalent d'aide et de soin à domicile »*, rappelle Christiane Martel, c'est-à-dire qu'il peut à la fois assurer les soins infirmiers nécessaires au quotidien de ces personnes, mais aussi l'aide qui leur permet de continuer à vivre chez eux, toilette, repas, courses... Lorsque le patient est hospitalisé, un contact régulier est mis en place avec les soignants du CHRSO, ce qui facilite sa prise en charge à l'hôpital, mais aussi son retour au domicile. *« Il nous faut encore améliorer ce point, les sorties sont encore parfois un peu rapides »*, concède Philippe Merlaud. Mais la convention vise justement à relever cet écueil.

Formation

Et cela ne s'arrête pas là. *« Il y a une information réciproque, une meilleure coordination pour anticiper les sorties, mais aussi un volet formation de nos personnels »*, insiste Philippe Merlaud. Ainsi, les employés de l'Assad pourront suivre des formations et stages à l'hôpital, et vice-versa. *« Le recrutement est toujours un problème pour nous,* note Christiane Martel. *Il nous faut des personnes de confiance, car les patients, leur famille, nous confient les clés de leur domicile. »* L'autre difficulté est liée au statut de l'Assad. *« Nous ne sommes pas un service d'aide à la personne, et n'avons donc pas le droit de faire de publicité »*, évoque-t-elle. *« Le parcours de soins n'est pas que sanitaire »*, abonde Philippe Merlaud, *« il est aussi social. »*

GR

Vaccination : il y a urgence

La présidente en a profité pour exprimer son désarroi face à la campagne vaccinale. *« Les patients que nous suivons sont semblables à ceux qui vivent en Ehpad. Ils sont âgés, ont besoin de soins médicaux, mais vivent chez eux »*, explique-t-elle. Seulement, ils ne sont pas prioritaires pour les vaccins, alors qu'ils sont davantage confrontés au risque pandémique qu'aux résidants d'Ehpad. *« Ils reçoivent de la visite, et nous avons beaucoup de mal à leur faire porter le masque »*, regrette-t-elle. Elle en appelle par ailleurs à une grande loi sur l'autonomie. *« Il y a urgence ! »*

Pas-de-Calais Point de situation

Les 50-65 ans vaccinés en mars ?

10.800 doses du vaccin AstraZeneca ont été annoncées en fin de semaine dernière pour le département du Pas-de-Calais. Avec l'arrivée du vaccin AstraZeneca dans le département, la vaccination des professionnels de santé, des pompiers et des aides à domicile peut être engagée.

Depuis dimanche 7 février, 482 personnes ont ainsi pu recevoir une première injection de ce vaccin. À compter de la mi-février, il va être étendu à la population générale âgée de 50 à 65 ans présentant des comorbidités. Cette vaccination sera ensuite élargie à l'ensemble des personnes âgées de 50 à 65 ans, vraisemblablement en mars, et administrée par **des médecins libéraux ou des pharmaciens.**

Une première livraison de vaccins Moderna

Le Pas-de-Calais a reçu, le 10 février, une première allocation de 2.000 doses de vaccins **Moderna.** Cette allocation sera prochainement accessible aux habitants des bassins de vie ayant les plus forts taux d'incidence et/ou devant être davantage pris en compte à court terme étant donné leur situation. Une seconde allocation de vaccin Moderna interviendra la première semaine de mars.

Chaque personne prioritaire sera contactée directement par téléphone pour lui proposer un rendez-vous de vaccination.

Prendre rendez-vous

Pour rappel, les personnes répondant aux conditions et souhaitant se faire vacciner peuvent prendre rendez-vous en se connectant sur **Sante.fr** afin de connaître les centres de vaccination ouverts près de chez eux, des informations relatives aux horaires d'ouverture, à l'accessibilité, au numéro de téléphone et au service de prise de rendez-vous en ligne. Ce dispositif de réservation s'appuie sur 3 plateformes sélectionnées au niveau national : Doctolib/ Maiia et Keldoc.

Elles peuvent aussi appeler la plateforme téléphonique régionale au **03 92 04 34 71** ouverte 7j/7, de 8h à 18h.